

COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE

Délibération n°2026_06_111

Élection des sénateurs 2026 / Élection des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	23
Votants	33
Pouvoirs	10

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à Boulazac Isle Manoire, Salle polyvalente, sous la présidence de Mme Corinne SPYCHALA, 1ère Adjointe

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mai 2026

ETAIENT PRESENTS :

Mme Corinne SPYCHALA, M. Jean-François PINSON, M. Driss DRIOICHE, Mme Valérie RIBETTE, M. Jean-Marie MONTAGUT, Mme Claudie DAVID, M. Nicolas DURU, M. Jacques AUZOU, Mme Liliane GONTHIER, M. Serge RAYNAUD, Mme Bernadette SALINIER, Mme Sylvie LAVAUD, M. Jean-Pierre GARDETTE, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Laurence MARTY, M. Yoann-Mathieu FERNANDEZ, Mme Marina MARAMBEAU, Mme Carla PASQUIER, M. Antoine BAGUELIN, Mme Marie Lou BONGRAIN, M. Alexandre BREGEON, M. Jérémy PIERRE-NADAL, M. Jamel FALLOUK

EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Fanny CASTAIGNEDE à M. Jean-Pierre GARDETTE
Mme Delphine VARAILLAS à Mme Claudie DAVID
Mme Anabela DE ALMEIDA à M. Serge RAYNAUD
M. Boris VOIRY à M. Nicolas DURU
M. Samy RICARD à Mme Marina MARAMBEAU
M. Fabien PUYBAREAU à Mme Corinne SPYCHALA
M Jean-Raoul PICHARDIE à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS
Mme Josette MARRANT à M. Jamel FALLOUK
M. Jean-Pierre PASSERIEUX à M. Jérémy PIERRE-NADAL
Mme Murielle POUGET à M. Alexandre BREGEON

ABSENT(ES) :

Mme Sophie LAURENCIER, Mme Sandy THIRY

- Mme Carla PASQUIER a été élue secrétaire de séance

La présidente de séance rappelle l'objet de la séance. A l'occasion des élections sénatoriales du 27 septembre 2026, les conseils municipaux de toutes les communes du département de la Dordogne doivent se réunir le vendredi 5 juin 2026 afin d'élire leurs délégués (date fixée par décret 2026-301 du 21 avril 2026).

Pour les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit. Ils doivent cependant élire les délégués suppléants sans débat au scrutin secret sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou de plusieurs candidats), ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste).

VU le Code Électoral et notamment le livre III relatif à l'élection des sénateurs,

VU le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire ministérielle INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

VU l'arrêté préfectoral n° 24-2026-05-19-00003 du 19 mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués titulaires et le nombre de délégués suppléants à désigner ou élire pour chacune des communes du département de la Dordogne en vue des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026,

CONSIDÉRANT que le bureau électoral doit être composé des deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes,

Le bureau électoral est composé comme suit :

→ pour le groupe politique majoritaire : M. Jean-François Pinson et M Antoine Baguelin

→ pour le groupe de l'opposition : Mme Marie-Lou Bongrain et M. Jamel Fallouk

La présidence du bureau est assurée par Madame la maire ou son représentant

CONSIDÉRANT les listes déposées et enregistrées :

Liste Ensemble pour Boulazac Isle Manoire

Janique PLU - Patrice MAGNAVAL - Gwladys DUQUENOY - Francis DESAGE - Martine DOYEN - François DESSAGNE - Françoise GORSE - Sébastien MARTY - Mimouna SAÏDI

Liste Vivons Boulazac Isle Manoire

Gilles NEDONCELLE - Claire MESPOULEDE - Christian TANNE - Juliana MAZZOCCO - Stéphane BREUIL - Nathalie VAUX - Nicolas NAÏBO - Catherine BAUDE - Denis DESPONTIN

CONSIDÉRANT que la commune doit élire 9 délégués suppléants , répartis en 7 sièges pour la liste *Ensemble pour Boulazac Isle Manoire* et 2 sièges pour la liste *Vivons Boulazac Isle Manoire*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

➤ **PROCÈDE** à l'élection de 9 délégués suppléants parmi les électeurs de la commune en vue des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026.

➤ **APPROUVE** les résultats suivants :

Liste Ensemble pour Boulazac Isle Manoire 26 voix

Janique PLU - Patrice MAGNAVAL - Gwladys DUQUENOY - Francis DESAGE - Martine DOYEN - François DESSAGNE - Françoise GORSE -

Liste Vivons Boulazac Isle Manoire 7 voix

Gilles NEDONCELLE - Claire MESPOULEDE

➤ **ÉLIT**

Janique PLU - Patrice MAGNAVAL - Gwladys DUQUENOY - Francis DESAGE - Martine DOYEN - François DESSAGNE - Françoise GORSE - Gilles NEDONCELLE - Claire MESPOULEDE, suppléants des délégués titulaires en vue des élections Sénatoriales du 27 septembre 2026.

Secrétaire de séance



La Maire
Fanny CASTAIGNEDE



Certifie le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis en Préfecture le : **8 juin 2026**

Id Préfecture : **024-200065357-20260605-2026_06_111-DE**